INFOS MUNICIPALES

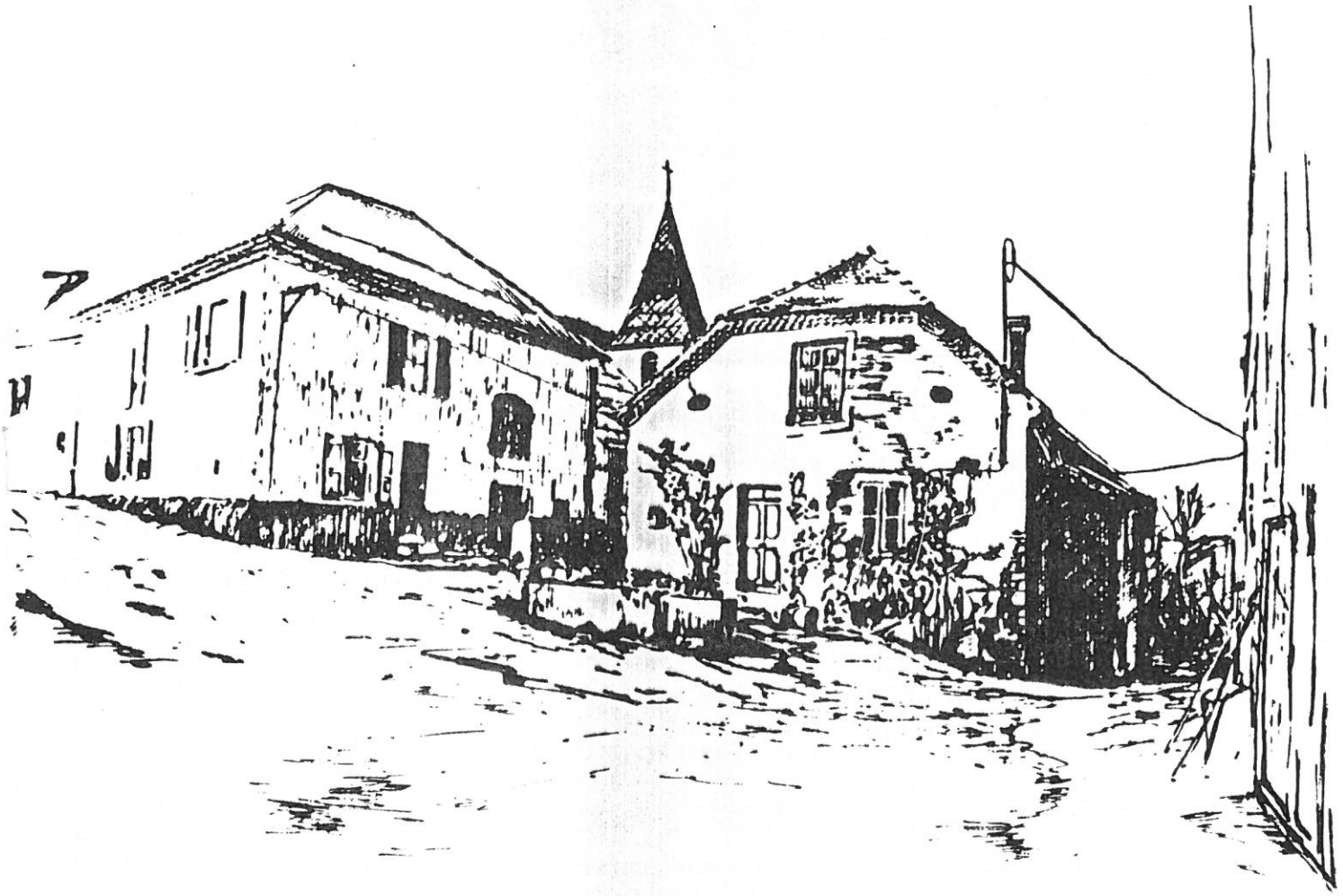

* Meilleurs Voeux *

* * *
* *

Janvier 1993

Commune de MIRIBEL-LANCHÂTRE

Info MUNICIPALE

EDITORIAL:

En cette période de début d'année, il est de tradition que le CONSEIL MUNICIPAL et moi-même vous présentions nos meilleurs voeux pour 1993.

Nous nous engageons pour cette nouvelle année de rester à votre écoute et à essayer de répondre à vos demandes et à vos désirs.

Que souhaitez pour 1993 ?

Espérer que la paix reviendra dans le monde,

Espérer que la famine disparaisse

Espérer que la crise économique s'atténue pour enfin pouvoir résoudre le problème du chômage.

Je crois qu'il faut tout de même être optimiste, et c'est pourquoi je vous **SOUHAITE A TOUS UNE BONNE ANNEE 1993.**

Le Maire,

La Vie Municipale:

Compte rendu des réunions

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 92

PRESENTS: PUISSAT M. PUISSAT L. EYRAUD Y. ACHARD L. BELLEVILLE L. CORNET C. GAUTHIER M. POLITANO M. NIER M.

ABSENT : BONNET J.

OOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOO

I. BUDGET SUPPLEMENTAIRE 1992

- Pour la section de fonctionnement
  le budget s'équilibre en Dépenses et Recettes à la somme de 15483 F

- Pour la section d'investissement
  le budget s'équilibre en Dépenses et Recettes à la somme de 111597 F.

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal adopte le budget à l'unanimité des membres présents.

II. COULEE DE BOUE FERME TERRIER

Le Samedi 20 Novembre vers 4 h, une coulée de boue a affecté la ferme TERRIER.
l'entreprise PELISSARD s'est rendue immédiatement sur place pour enlever les 3000 M3 de boue qui s'étaient répandus devant la ferme.
Dans un autre temps, le courant de la station de traitement des U.V. a été coupé ; puis la réparation de la conduite déboîtée a été effectuée.

A l'heure actuelle les risques persistent.

Le Service de restauration des terrains en montagne (RTM) a eté chargé par la municipalité de faire une étude sur les risques éventuels d'éboulement.
Le rapport de R.T.M. confirme l'urgence de certains travaux :

- protèger la ferme d'une éventuelle nouvelle coulée de boue en réalisant une digue en terre en amont de la ferme qui aurait pour but de dévier la coulée sur sa. rive droite.

- Curage et recalibrage du ruisseau

- ouverture de fossés à ciel ouvert

- rétablir un réseau de drainage.

Coût estimatif : 600 000 F H.T.

Le Conseil Municipal décide de prendre la délibération relative à ces travaux, sachant qu'ils seront subventionnés à 85 % (subventions européenne et Etat.Région).

III. ECOLE MATERNELLE

Augmentation des frais de fonctionnement qui s'élèvent pour 1992 à 4142 F/Enfant.

Cantine : Désormais les parents achètent des tickets repas au prix de 23 F. La commune décide de verser une participation de 3 F/repas, sur présentation de justificatifs , en fin d'année.

IV. S.D.A.U. (schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme)

Huit communes du canton ont été sollicitées pour rentrer dans le S.D.A.U.

Le Conseil décide de ne pas s'intégrer dans le périmètre du S.D.A.U. de la région grenobloise, mais souhaite participer à une étude à l'échelon cantonal sur les possibilités d'élaboration d'un schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme.

V. HYDROWATT

* Redevance micro-centrale

La Ste HYDROWATT refait une contre-proposition.
Le Conseil Municipal refuse la proposition de la Ste HYDROWATT et propose à cette société un compromis :
5% pendant 3 ans, puis 6% la 4ème année, 7% la 5ème année et 8% les années suivantes avec une garantie annuelle minimum de 50 000 F indexée sur l'indice des prix du bâtiment.

VI. P.O.S.

Une nouvelle carte a été établie faisant état des décisions prises lors de la dernière réunion POS.

L'Ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23 H 30.

00000000000000000000

DIVERS

QUELQUES RAPPELS DU CODE RURAL

* Entretien des ruisseaux

Seuls les riverains peuvent et doivent entretenir les ruisseaux

Une commune du canton ayant voulu se substituer aux riverains pour l'entretien d'un ruisseau, s'est vu condamner par le Tribunal Administratif. En effet, un riverain avait attaqué la commune devant le Tribunal Administratif pour la détérioration de quelques arbres.

* Alignement des voies communales

La circulaire n 29/12/1964 précise que les alignements sont délivrés à la limite de FAIT du domaine public établie d'après la situation des lieux par tous moyens de preuve de droit commun.

Exemple : En amont d'un chemin, la limite est le sommet du talus, en aval, le bas du talus.

POLICE MUNICIPALE

Nous vous rappelons que le stationnement le long des rues étroites du village est interdit.
Le camion poubelle et le chasse neige doivent pouvoir circuler librement . Nous vous demandons donc de prendre vos dispositions pour que vos véhicules ne se retrouvent pas détériorés et que le travail des employés du SIVOM et de la commune soit facilité.

REMISE EN ETAT DES SENTIERS

Afin "d'élaguer" les sentiers de la commune, nous vous proposons de nous retrouver durant le premier semestre 1993.
Nous aurons aussi durant ces matinées à terminer la réalisation du parcours de santé qui d'ici là aura trouvé son tracé définitif et qui se réalisera malgré VENTS ET MAREES.
Voici les dates que nous vous proposons pour nous retrouver à partir de 7 H 30 le samedi :

SAMEDI 23 JANVIER
SAMEDI 13 MARS
SAMEDI 03 AVRIL
SAMEDI 15 MAI
SAMEDI 05 JUIN

Ambiance et casse-croûte seront de la partie.

FRANCE TELECOM

DIRECTION OPÉRATIONNELLE DE GRENOBLE

Elagage Obligatoire

Sous les feuilles,

il y a souvent des lignes.

Nous tenons à remercier tous ceux

qui participent à la campagne élagage.

Ils contribuent à la protection des lignes téléphoniques.

Elagage :
L'élagage est obligatoire, limite l'ampleur des dommages. De plus un texte de loi (l'arrêté préfectoral 92-85) le rend obligatoire : "Les propriétaires fermiers ou leurs représentants, riverains de la voie publique, sont mis en demeure d'élaguer les plantations gênant la construction ou compromettant le fonctionnement des lignes de télécommunications empruntant le domaine public". Après mise en demeure d'effectuer des travaux et à défaut d'exécution dans un délai de 15 jours, les opérations d'élagage peuvent être exécutées d'office par France Télécom aux frais des propriétaires, fermiers ou leurs représentants, riverains de la voie publique.
France Télécom souhaite "faire appel à la responsabilité et à la compréhension des riverains et limiter au maximum l'application des procédures réglementaires méconnue et entretenir le sens civique".
Les règles élémentaires de l'élagage et les bonnes techniques de taille sont souvent ignorées. Sans une bonne connaissance du monde végétal, mais aussi le respect des lignes et leurs supports, l'élagage peut présenter des risques. Aussi, France Télécom associe les professionnels, élagueurs et commerçants spécialistes de l'entretien des espaces verts à la campagne élagage.

LA VIE DU VILLAGE ET DE SES HABITANTS

VUE A TRAVERS LA PRESSE

Ils ont couru à Venise

Que de souvenirs pour les membres de Lanchatre omnisport qui se sont rendus à Venise pour disputer le célèbre marathon de cette ville.

Un parcours de 700 km en car dans lequel les joyeux lurons ont su mettre l'ambiance. Le samedi fut consacré à la visite de la ville et le dimanche, sous la pluie, les 7 concurrents étaient noyés dans la foule des 4 800 participants.

Voici les résultats des locaux : Luc Puissat en 2 h 54 a terminé dans les 200 premiers ; Michel Bonnefond 3 h 15 ; Claude Bonniot 3 h 30 ; Bernadette Puissat 3 h 50 ; Nadine Eyraud 4 h 15 ; Yves Eyraud 4 h 20 ; Yves Puissat 4 h 30.

Un excellent voyage avec l'envie de participer à d'autres épreuves de ce genre dans d'autres pays. ■

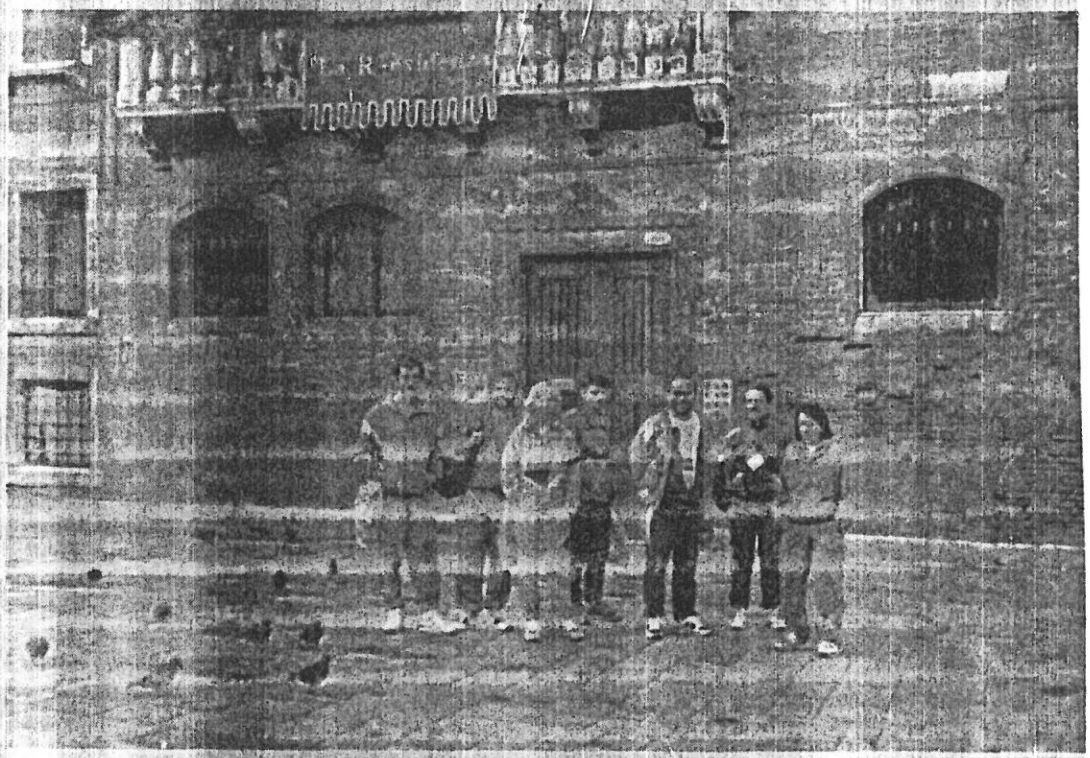

Les vainqueurs du triathlon dauphinois

Lors de la fête du village une épreuve originale et inédite dans la région se déroula : le triathlon dauphinois qui comprenait une épreuve de pétanque, une de belote et le concours de lance pierres.

Les vainqueurs Michel Fostikoff et François Filipiak et Varces viennent de recevoir le magnifique trophée immaginé par les responsables de Lanchatre omnisport et confectionné par l'habilité des doigts de Marc. Ils ont promis de venir le défendre l'année prochaine. ■

Les deux vainqueurs et les responsables.

Aménagements du CD8 et du village

Les travaux se poursuivront en 93

Après la visite de l'aménagement du CD8 dans Miribel-Lanchâtre et de l'aménagement du village, tout le monde s'est retrouvé à la salle polyvalente pour partager le verre de l'amitié à l'occasion de l'inauguration des travaux.

M. Maurice Puissat remercie Jean-Guy Cupillard, vice-président, chargé de l'Equipement et des routes au conseil général et Jacques Pichon Martin, président de la commission Equipement et des routes qui ont largement contribué à la réalisation de l'aménagement du CD8. Aménagement qui doit se poursuivre en 93 puisque un crédit de trois millions a été voté pour la poursuite de l'élargissement du CD8 jusqu'à Saint-Barthélémy-du-Gua, (le CD8 est la route qui relie Grenoble à Miribel-Lanchâtre).

On a profité de ces travaux pour, en même temps et grâce à la coopération de l'équipement, d'E.D.F. et des P.T.T. : enterrer tous les câbles dans le village et sur la partie du CD8 refait ; refaire toute la voirie du village. De plus, pour apporter une meilleure qualité de vie, un bus a été acheté pour le transport scolaire, le ski et la piscine.

Acquisition également à un tracto-pelle (garé dans le garage à l'entrée du village) en attendant le crépissage prévu en 93. Tout est donc mis en oeuvre pour essayer d'attirer d'autres habitants dans le village.

M. Jean Guy Cupillard félicita Maurice Puissat pour tous ces travaux et aménagement du village et le pot de l'amitié offert à tous les présents termina cette journée inaugurale. ■

Les travaux débutent sur le C.D. 8

Une réunion de chantier a eu pour cadre l'éboulement du C.D.8 au lieudit Revoleyre, en présence de Maurice Puissat, vice-président du C.G., Jean-Guy Cupillard vice-président du C.G. chargé de l'équipement et des routes, Denis Bonzy conseiller général, Guillerez directeur de la D.I.S.T. (Direction des services techniques du C.G.), Alexandre ingérieur à la D.I.S.T., Blot ingénieur de la subdivision de Vizille, Faure maire du Gua, Sandrin et Bonnet adjoints au maire, pour prendre une décision pour les travaux à engager et ouvrir le plus rapidement possible la route aux usagers.

M. Guillerez exposa les résultats de l'étude des sols et les sondages effectués. La décision prise est de contourner l'éboulement, de récupérer les eaux des rigoles en amont de l'éboulement et d'ici une semaine, la route devrait être de nouveau ouverte aux usagers dans les normes de sécurité avec un passage alterné réglé par des feux, les cars pourront circuler ainsi que les camions, mais avec limitation de 15 ou 18 tonnes. Les travaux débuteront immédiatement avec l'accord du propriétaire du terrain, M. Boglioli. Voilà des nouvelles qui devraient réconforter les habitants des villages environnants.

Les personnalités lors de la réunion de chantier.

20 NOVEMBRE 1992

ISÈRE ▼ INTEMPÉRIES : SITUATION CRITIQUE

Maisons évacuées et routes coupées

Les conséquences du mauvais temps se chiffrent par des dizaines de coulées de boue, des routes coupées et des inondations. Des avalanches sont à craindre et des familles ont été évacuées.

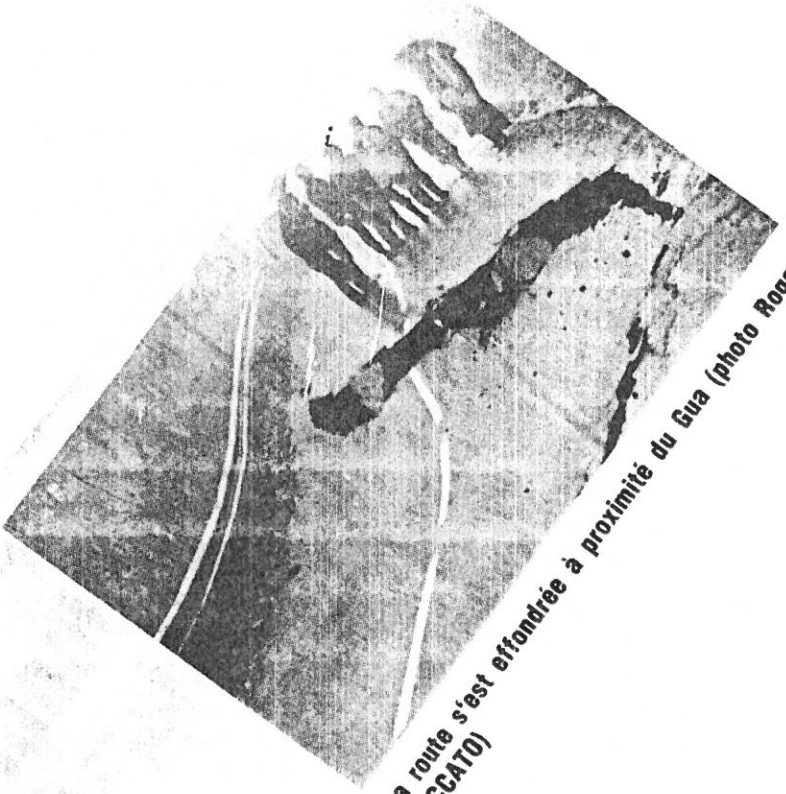

La route s'est effondrée à proximité du Gua (photo Roger CECCATO)

COULEE DE BOUE A MIRIBEL

Inauguration de la station d'épuration

M. Maurice Puissat, maire de Miribel-Lanchatre et vice-président du conseil général et Jean Mourey, président du SIVIG (syndicat intercommunal Vif-Le Gua-Lanchatre) ont accueilli leurs nombreux invités pour inaugurer la station d'épuration.
Le village n'avait pas de réseau d'assainissement et le raccorder à la station d'Aquapole nécessitait un investissement trop important. Le SIVIG a lancé cette opération d'un coût approximatif de 600 000 F pour une capacité de 350 habitants équivalente.
Une marge importante de capacité est prévue puisqu'actuellement, 200 habitants en bénéficient.

Sur les installations, M. Jean Mourey, donna les explications sur cet ouvrage construit à lit bactérien dit statique.
Une seule pompe pour le recyclage des boues en profitant de la déclivité du terrain pour ne pas mettre en œuvre des équipements dynamiques, cela permet un coût de fonctionnement amoindri.
La station d'épuration ne reçoit que les eaux polluées. La construction du réseau dans le village revient à environ 1 100 000 F.
M. Maurice Puissat félicita les entreprises pour leur sérieux et leur compétence lors de la construction de cette station qui a pu être réalisée parce que Miribel-Lanchatre fait partie du SIVIG.
M. Jean Mourey précisa que le SIVIG prévoit d'autres réalisations sur les communes participantes et que ces travaux seront financés également par des subventions du conseil général et de l'agence de bassin. ■

Des élus attentifs aux explications

Une journée de l'eau enrichissante

Démonstration et recherche de fuite sur la place de la Cascade

Nous vous avons présenté dans un pemier compte rendu, la journée de l'eau, le SIVIG et les chiffres si rapportant cela dans le cadre du 20e anniversaire du S.D.E.A.
M. Jean Mourey président du SIVIG accueillait à la micro-centrale du Champa, qui a été inaugurée le 4 mars 1989, tous ceux qui avaient répondu à cette journée de l'eau.
Il donna les explications de la construction de cette micro-centrale qui a pu être réalisée grâce au SIVIG qui regroupe les trois communes de Vif, le Gua et Miribel-Lanchatre et qui permet de réaliser des travaux importants à tour de rôle dans chaque commune.
Si l'investissement a été important à la construction dès la fin de l'amortissement, la micro-centrale rapportera de l'argent au SIVIG puisque le surplus de la production qui sert à traiter l'eau au ultra-violets est revendu à E.D.F.

Après cette visite et dégustation de l'eau, tout le monde se rendit sur la place de la Cascade pour une démonstration de recherche de fruite par le S.D.E.A. avec la présence du directeur du syndicat M. Alain Arvin-Bérod, M. Héraud ingénieur et M. Cecatolino qui expliqua cette technique de recherche.
Recherche qui permet avec précision de détecter les fuites sur les réseaux. Beaucoup de communes font des recherches au moment de la sécheresse et dans certains cans, si les travaux sont réalisés, ils permettraient de récupérer de 20 à 50 % du débit initial, ce qui éviterait des investissements importants sur des captages et réseaux.

Assainissement

Le SIVIG gère aussi le réseau assainissement des trois communes qui est gravitaire et à une longueur d'environ 19 km (hors réseau SIADI).
Sur Vif ce réseau comprend un réseau séparatif de 6 727 m et un réseau unitaire (réalisé avant la création du SIVIG) de 5 197 m soit au total 11 924 mètres linéaires.
Sur le Gua un réseau séparatif de 2 415 mètres linéaires et sur Miribel-Lanchatre 4 600 mètres linéraires de réseau séparatif.

Traitement des eaux usées

Les eaux usées de Vif et du Gua sont traitées par la station d'épuration "Aquapole" et à Miribel Lanchatre une station d'épuration à lit bactérien.
La part du SIVIG sur l'assainissement est de 333 F H.T. le m³.
PART SIADI : Syndicat intercommunal d'assainissement du Drac inférieur. Entretien réseau SIADi 0,23 franc le m³.
Participation aux emprunts pour travaux d'investissements (annuité 1992 202 727,21 F) cotisation syndicale 0,75 F/habitant.
Traitement des eaux usées Aquapole.
PART SDA : Société dauphinoise d'assainissement, fonctionnement de la station d'épuration 2,0931 F le m³ soit 2,2082 F T.T.C. le m³.
PART SIEPARG : Syndicat intercommunal d'études programmation et aménagement de la région grenobloise. Participation à la construction du collecteur principal SIEPARG investissement 0,435 F le m³.
Participation à la construction de la station d'épuration investissement 0,6798 F T.T.C. le m³.
Entretien du collecteur principal SIEPARG (fonctionnement) 0,2381 F/m³. Total maître d'ouvrage 1,3529 F.T.T.C./m³ soit au total Aquapole 3,5611 T.T.C./m³.
La délégation s'est ensuite rendue à Miribel-Lanchatre pour visiter la construction en cours de la station d'épuration à lit bactérien de ce village et que nous vous présenterons lors de son inauguration...

■

Explication sur les recherches de fuite.

L'eau dans tous ses états

Interview de M. Jean Mourey (président du SIVIG)

Nous avons rencontré dernièrement M. Jean Mourey (président du SIVIG) pour en savoir plus sur le contenu des factures d'eau que les Vifois viennent de recevoir. ■

BL : Certains Vifois ont été étonnés de la hausse de la dernière facture d'eau reçue fin novembre, à payer à 15 jours à réception. Pouvez-vous nous préciser quel est le réel délai de paiement, la date de la facture étant antérieure à celle de la réception ?

— JM : "Les factures sont établies par des sous-traitants (SERGADI et SDEA) qui les datent du jour où elles sont réellement établies. A partir de cette date, un certain délai est nécessaire pour effectuer, d'une part, les différentes vérifications du rôle (document sur lequel sont collationnés tous les noms et adresses, ainsi que les consommations des abonnés) et, d'autre part, la programmation pour la mise à l'encaissement par le trésorier de la perception. De ce fait, les factures arrivent chez les particuliers à une date postérieure à celle de l'émission figurant sur les en-têtes des factures. Il convient toutefois d'avoir à l'esprit que le délai de paiement est de 15 jours à compter de la réception effective de la facture chez l'abonné.

En cas de difficultés, trésorier peut éventuellement accorder, sur demande motivée un délai de paiement.

La hausse constatée se justifie-t-elle ?

— La hausse votée par le conseil syndical du SIVIG pour l'exercice 92 a été de 3 %, ce qui est l'équivalent de l'inflation. Il n'y a donc aucune hausse en francs constants.

A ce titre, le tarif voté par le SIVIG à son bénéfice par mètre cube consommé est de 4,75 F HT pour l'eau et de 3,33 F HT pour l'assainissement.

Tous les autres postes : fonds national, pollution, TVA, station d'épuration Aquapole, Sieparg, collecteur, sont des redevances provenant de comptes de tiers encaissés par le SIVIG et reversées aux divers organismes précités.

Ces derniers ont donc la complète maîtrise de leurs hausses appliquées chaque année, et le SIVIG a obligation de les appliquer.

N'y a-t-il pas possibilité de prendre en compte toutes les redevances fixées par les tiers dans l'acompte intermédiaire ?

— Il est évident que si nous avions eu connaissance du montant de toutes ces hausses et redevances annexes, il eut été préférable et même souhaitable de procéder ainsi.

A l'avenir des consignes seront données à nos sous-traitants pour que l'acompte soit généralisé pour l'ensemble des postes de facturation.

Certains Vifois se demandent s'il n'y a pas un rapport entre la hausse du prix de l'eau et les importants travaux d'investissements réalisés au cours de ces derniers mois, du type : assainissement de la Valonne-Rivoire ; renforcement de la conduite d'eau en ZI ou sur le boulevard de la Résistance ou autres travaux réalisés sur le domaine des communes adhérentes au SIVIG ?

— Nullement puisque comme précisé plus haut, les recettes propres au SIVIG correspondent aux deux postes appelés vente d'eau (4,75 F) et assainissement (3,33 F), pour lesquels je l'ai déjà dit seulement 3 % de hausse ont été votés.

Une gestion très rigoureuse du syndicat et un suivi permanent des dossiers de subventions permettent au SIVIG de réaliser une programmation annuelle de 2 000 000 de francs HT de travaux.

Pour en revenir aux comptes dépendant de tiers, j'ai toujours été très favorable à une gestion indépendante du traitement des eaux usées.

En effet, depuis mars 1989, je préconise l'installation d'une station de traitement des eaux usées implantée en aval des communes membres du SIVIG. Une plus grande souplesse dans la gestion, et surtout une maîtrise des tarifs à appliquer conduirait le conseil syndical à assumer pleinement ses responsabilités et à réaliser certaines économies sur le transit et le traitement de l'eau usée.

N'y a-t-il pas une taxe de raccordement à payer par les riverains nouvellement raccordés ?

— Aucune taxe de ce raccordement ne sera facturée aux nouveaux riverains raccordés dans le cadre d'extension des réseaux publics. Seules les constructions nouvelles édifiées postérieurement à la mise en service de ces nouveaux réseaux seront passibles d'acquitter cette redevance dite taxe de raccordement.

Elle correspond sensiblement à 80 % du coût d'une installation autonome d'assainissement (filtres ; fosse sceptique ; champ d'épandage...) en complet respect des règles et dispositions des administrations (DDASS ; règlement sanitaire départemental etc).

Avez-vous d'autres informations à apporter aux Vifois en la matière ?

— Je souhaiterais informer tous les abonnés du SIVIG qu'une disposition nouvelle vient d'être prise lors du dernier conseil syndical. Elle concerne l'entretien des branchements des particuliers. En effet, le SIVIG a décidé d'entretenir à ses frais toute la partie du branchement située en amont du compteur, alors qu'auparavant seule la partie implantée sous le domaine public était prise en charge.

Il s'agit de travaux importants et coûteux pour le syndicat qui a décidé de n'en répercuter qu'une faible partie à l'abonné. Le coût de cette prestation est estimé à 150 F par an et par abonné, alors qu'elle ne lui sera facturée qu'à hauteur de 40 F. Il ne devrait donc plus y avoir de facturation de travaux à l'abonné autres que ceux qui seraient engagés par lui même.

Propos recueillis par
Bernard LAROCHE ■

RAPPEL : Les abonnés du SIVIG de MIRIBEL-LANCHATRE sont au même tarif assainissement que les autres abonnés de VIF et du GUA., bien que n'étant pas relié à AQUAPOL : solidarité oblige.

En contrepartie n'oublions pas les investissements réalisés sur MIRIBEL (environ 2 MF).

* En ce qui concerne la taxe de raccordement, comme le Président le rappelle, aucune taxe de raccordement ne sera facturée aux nouveaux riverains raccordés dans le cadre de l'extension des réseaux publics.
C'est le cas des nouveaux abonnés de MIRIBEL-LANCHATRE s'ils se raccordent avant JUIN 1993.

La journée de l'eau

La journée de l'eau organisée par le S.I.V.I.G. (syndicat intercommunal des eaux et de l'assainissement de Vif, le Guâ à l'occasion du 20e anniversaire du S.D.E.A. (syndicat départemental d'eau et assainissement) a connu un très bon succès.

C'est le 6 février 1947 que naissait le syndicat intercommunal des eaux de Vif, Le Guâ. Sa mission a été d'améliorer les ressources en eau des deux communes. Dès 1948 a eu lieu la réalisation des captages de l'Echaillon et la mise en place de la canalisation alimentant le répartiteur du Champa. Mais la gestion des réseaux de distribution et des réservoirs étaient à la charge des communes.

Le 4 février 1970 le syndicat prend la dénomination de S.I.V.I.G. et sa mission est la gestion générale des réseaux d'eau et d'assainissement des deux communes, l'étude et la réalisation de travaux neuf ou d'entretien nécessaires à l'exploitation et à l'extension de ces réseaux.

Le 4 mai 1972, la commune de Miribel-Lanchâtre adhère au S.I.V.I.G.

Le 4 mai 1989 inauguration de la micro-centrale couplée à une station de traitement des eaux aux UV (ultra violets) type G 25 et le 1 juin 1990 la commune de Saint-Georges-de-Commiers passe une convention d'assistance technique avec le S.I.V.I.G.

Quelques chiffres

Le réseau d'eau du S.I.V.I.G. comprend 112 km de conduites ayant un diamètre supérieur à 60 mm dont 25 km d'adduction et 87 km de distribution.

Sur Vif 10 km d'adduction et 53 km de distribution. Sur Le Guâ 11 km d'adduction et 30 km de distribution et sur Miribel-Lanchâtre 4 km de chaque.

Le réseau d'eau est alimenté par 18 réservoirs : sur Vif, huit réservoirs d'une capacité de 1910 m³, au Guâ huit réservoirs et 1180 m³ et à Miribel-Lanchâtre deux réservoirs et 240 m³.

L'eau distribuée par le S.I.V.I.G. aux habitants est traitée à 98 % aux rayons ultra violets.

Sur Vif on recense 1855 branchements pour 2252 abonnés et 5852 habitants.

Au Guâ 737 branchements pour 657 abonnés et 1508 habitants.

A Miribel-Lanchâtre 90 branchements pour 85 abonnés et 205 habitants soit un total de 7565 habitants, 2682 branchements et 2994 abonnés.

80 % du débit du réseau du S.I.V.I.G. est fourni pour la source de l'Echaillon qui a un débit maximum à la source de 250 litres secondes. La production moyenne par jour est de 12 269 m³ ce qui donne à l'année 4 478 185 m³.

Fonctionnement

La présidence du S.I.V.I.G. est assurée par M. Jean Mourey, adjoint au maire de Vif avec le personnel suivant, M. Maurice Ollivier-Pallud, directeur des services techniques, Mlle Nathalie Bert, chargé de mission ; MM. Gérard Pierson, agent de maîtrise, Gérard Breyton et Jean-Louis Heustache, fontainiers et Jean-Marc Finet, agent technique auxiliaire.

Une partie des personnalités.

Les interventions réalisées par le S.I.V.I.G. du 1 janvier au 30 septembre 1992 ont été au nombre de 410 dont 353 interventions chez l'abonné et 57 réparations sur le réseau, soit une moyenne de 2,5 par jour ouvrable.

La répartition des produits perçus par le S.I.V.I.G. au budget primitif 1992 est le suivant : coût de fonctionnement 31 %, coût de l'investissement 69 % dont 51 % pour les annuités d'emprunt ou l'investissement et 18 % pour la capacité d'autofinancement. La part réservée à l'agence de l'eau pour la redevance pour utilisation de la ressource en eau a été en 1991 de 23 467,04 F soit l'équivalent de 0,065 F le m³.

Redevance pollution son objet est de permettre à l'agence de l'eau de financer des travaux de lutte contre la pollution, sa facturation est perçue auprès de tous les abonnés au réseau d'eau, qu'ils soient ou non raccordés à un réseau d'égout, des lors que la population agglomérée de la commune dépasse 400 habitants, son montant est de 0,70 F le m³ pour Vif et de 0,38 F pour le Guâ.

Voici ce que le S.I.V.I.G. gère pour les trois communes concernées. Nous vous parlerons prochainement de l'assainissement de ces communes et de la visite des personnalités lors de cette journée de l'eau. ■

A propos d'ordures menageres

L'augmentation de la redevance des ordures ménagères suscite l'émoi de quelques contribuables

Le S.I.V.O.M du canton de Monestier-de-Clermont qui regroupe 13 communes met en place depuis juin 1982 l'organisation du ramassage et de l'incinération avec le concours des services techniques du S.I.E.P.A.R.G. Le canton n'échappe pas plus que les autres à un acroissement chronique du volume des déchets domestiques.

L'évolution de la consommation, la multiplication des emballages perdus, la disparition progressive des décharges sauvages, sont à l'origine de cette évolution des quantités chaque jour plus importantes à destination de l'incinération.

Constatant l'évolution vertigineuse du coût de l'incinération à la tonne (prix fixé par le S.I.E.P.A.R.G), deux citoyens du canton (dont un candidat aux dernières cantonales) se sont émus, ont alerté la population, fait circuler une pétition et interpellé vertement les élus.

Bernard Freydier, président du S.I.V.O.M, a tenu à calmer le jeu et à préciser les choses : "Certes, le S.I.E.P.A.R.G nous a annoncé pour 1993 une augmentation de 101 % pour couvrir les frais d'investissement et d'exploitation de sa nouvelle usine plus respectueuse de l'environnement de l'agglomération grenobloise et nous devons nécéssairement répercuter ces augmentations", explique t-il dans le journal du canton. "Mais fort heureusement, cela ne se traduira pas par un doublement de la redevance, l'incinération ne représentant que 37 % de son montant, ce qui est déja beaucoup. Il faut donc s'attendre à une augmentation de l'ordre de 30 % qui sera proposée et discutée par les communes".

La solution d'un moindre coût passe nécéssairement par une diminution du tonnage envoyé à l'incinération. C'est pourquoi le S.I.V.O.M s'efforce de favoriser autant que possible le tri sélectif et le recyclage (containers pour le verre, installés depuis 1989, installation dans 3 communes de bennes destinées à la récupération des vieux papiers, projet d'implantation d'une déchetterie, etc.). Cette recherche d'économie serait vaine sans le concours actif de chaque habitant qui doit s'efforcer d'adopter au quotidien un comportement d'éco-citoyen.

Christian NEYRAT ■

Aménagement du territoire et agriculture

6 500 000 francs pour l'aide aux agriculteurs.
Sur proposition du rapporteur Maurice Puissat (Nouvelle Gauche, Monestier-de-Clermont), il est proposé d'inscrire 6 500 000 francs au chapitre "Aide aux agriculteurs". Se répartissant comme suit : prime à l'entretien des zones menacées d'abandon (3 500 000 francs) ; reconstitution de la noyeraie (1 200 000 francs) ; restructuration de l'élevage ovin (500 000 francs) ; indemnité départementale à la cession d'exploitation (500.000 francs) ; aide aux agriculteurs victimes de fléaux naturels (800 000 francs).
Le groupe socialiste s'abstient, estimant par la bouche de Christian Nucci (PS, Beaurepaire), que "la ligne budgétaire ainsi dégagée est insuffisante".

110 716 000 francs pour le F.D.E.R.
Toujours sur proposition de Maurice Puissat, il est proposé d'inscrire un montat global de 110 716 000 francs pour le Fonds départemental d'équipement rural et ses différents programmes (électrification rurale, alimentation en eau potable, assainissement, traitement des ordures ménagères...), auquel il convient d'ajouter une somme de 8 900 000 francs pour les diverses opérations d'aménagement rural qui le complètent.
Amendement du groupe communiste qui, par la voix de Gérard Arnaud (PC, Allevard), propose d'étudier et d'initier la mise en place de fonds décentralisés de développement.
Amendement adopté par les seuls groupes communiste et socialiste.
Le rapport proprement dit est adopté par la majorité départementale, les groupes PC et PS votant contre. ■

NOTRE COMMUNE

BENEFICIERA CERTAINEMENT

DE QUELQUES SUBVENTIONS

DU F.D.E.R.

BRAVO

ET BON VENT

A LA SOCIETE

H.M.O.

Quatre entreprises "labellisées"

Quatre entreprises ayant bénéficié d'un accompagnement personnalisé de la part de l'Espace création d'entreprise ont été retenues par le comité de pilotage de l'opération "Labellisation 92" et se sont vues labellisées hier soir, à l'occasion du Forum de la jeune entreprise, des mains de Christian Gauduel, président de la chambre de commerce et d'industrie de Grenoble.
Chacune est désormais en relation avec un parrain susceptible de l'aider dans le développement de son activité. Il s'agit de :
- la société Cohérence, dirigée par Mme Jocelyne Garcia Cocallemen, avec pour parrain M. Jean Noitor, directeur général de la SATMA et président de l'UDIMEC. Cohérence, basée sur la zone d'activités du Pré Millet, à Montbonnot, est spécialisée dans l'audit, la gestion de carrière, le diagnostic promotion interne, la résolution de conflits et le recrutement ;
- la société Hygiène Contrôle, dirigée par Gérard Drevon et installée à Grenoble, est parrainée par l'Ecole supérieure de commerce de Grenoble. Cette SARL est spécialisée dans la prestation de services en hygiène industrielle et collective (désinfection et désinsectisation) ;
- la société EH Service, dirigée par Eric André et Hubert Legrain, basée sur la zone d'activités Pré Millet à Montbonnot, est parrainée par le CNET (Centre national d'études des télécommunications). Cette SARL propose aux professions libérales, et particulièrement aux médecins, des outils personnalisés de gestion du temps et de l'activité grâce à une permanence téléphonique, un agenda électronique, un service de courrier télématique ainsi qu'un récepteur de type "alphapage";
- la société HMO, dirigée par Christiane Haennig, basée à Miribel-Lanchâtre, est parrainée par la société Omsat. HMO désire se spécialiser dans les machines-outils : reconstruction, modernisation, études et réalisation de machines spéciales.

MIRIBEL ET SES ENTREPRISES

Nous venons vous présenter, à travers ce bulletin, les différentes entreprises de MIRIBEL.

Certaines ont leur siège social et leurs activités sur la commune, d'autres n'ont que le siège social.

Dans tous les cas, elles contribuent à dynamiser la vie économique de notre village et nous espérons que d'autres entreprises viendront les rejoindre.

***

Jean-Claude BOCCALETTI
Menuisier
Hameau Le Vernay
MIRIBEL-LANCHATRE
38450 VIF
Tèl. 76.34.10.70
RM 348 341 140

Miribel-Lanchatre
Le 28 octobre 1992

Suite à votre courrier, veuillez trouver ci-après la liste des activités de mon entreprise.

Fabrication et pose de cuisines

Fabrication et pose de meubles

Fabricationn et pose de portes

Fabrication et pose d'escaliers

Fabrication et pose de volets

Pose de cloisons fixes et amovibles

Pose de placoplatre

Pose de faux-plafonds

Pose de lambris

Pose de parquets

Pose de fenêtres et vitrages

Vous remerciant par avance, sincères salutations

JC. BOCCALETTI

MiRidis

MIRIBEL LANCHATRE – B.P. 21 – 38450 VIF

Tél: 76.51.97.70
Fax: 76.63.01.62

Réf. MCP 1024

MIRIBEL, le 13 octobre 1992

Créée fin 1991, MIRIDIS est une société de négoce dont le siège social se situe Route du Vernay à MIRIBEL LANCHATRE et dont les entrepôts sont actuellement à ST BERON en Savoie.

Cette société a deux activités principales :

1°) Importation de matériaux et principalement d'isolants phoniques pour la revente auprès des négociants en matériaux.

Pour cette activité, un réseau de cinq représentants multicartes est en place sur l'ensemble de la FRANCE et plus particulièrement sur la moitié sud du territoire.

2°) Distribution directe de matériel de filtration et produits d'entretien piscines auprès d'une clientèle d'artisans et de particuliers qui reçoivent tous les conseils techniques nécessaires à leur bonne mise en oeuvre.

Marie-Christine PUISAIS, Gérante de MIRIDIS, pourra vous renseigner au 76.51.97.70.

S.A.R.L. au Capital de 50.000 F. - RCS Grenoble B 383 933 611 — SIRET: 383 933 611 00014 — APE: 5908

D A V A G N I E R

Entreprise familiale achetée en Octobre 1985 à Monsieur DAVAGNIER Roger.

Nombre de salariés : 5

Gérant : Monsieur Daniel RAVIX

Siège social : MIRIBEL LANCHATRE

Bureau et garage : Route le la GRESSE - LES SAILLANTS DU GUA

Cette entreprise travaille en étroite collaboration avec la STE RAVIX FRERES TRANSPORTS.

Après l'achat de la STE, nous avons continué le transport de Ciment vrac et charbon qu'effectuait Monsieur DAVAGNIER Roger En raison de la baisse d'activité dans le bâtiment et la fermeture progressive des Houillières de LA MURE, nous avons dû délaisser ces deux secteurs.

Nous avons donc développé le transport de marchandises hors gabarit, en poids et dimensions.

Ceci nécessite d'importants moyens en matériel, puisque nous pouvons charger jusqu'à 80 tonnes.

Notre parc se compose de :

- tracteurs spéciaux (gros tonnages) 390 à 420 CV,
- tracteurs normaux,
- semi -remorques spéciales 80 - 50 - 45 Tonnes.
- semi -remorques normales, plateaux et bâchées.

Actuellement nos principaux clients sont des entreprises basées en Région RHONE-ALPES et REGION PARISIENNE.

Nous transportons pour leur compte, essentiellement :

.../...

- du matériel de forage pour l'implantation d'ouvrages d'art ou de bâtiments.
  (foreuse d'environ 70 à 80 T. + accessoires tels que flèche de foreuse, contre-poids, bungalows de chantier etc.)

- du matériel très praticulier pour des travaux sur l'eau : dragage de cours d'eaux, de ports, entretien de canaux, de barrages etc.
  (barges, remorqueurs, flotteurs etc.)

90% de notre chiffre d'affaire est réalisé par une clientèle directe et 10 % en sous - traitance.

Si, au début de notre activité, nous avions une vocation de transporteurs surtout régionaux, nous avons dû petit à petit nous adapter à la demande de nos clients et couvrir la totalité du territoire national .

A l'heure actuelle, nos clients se dirigent de plus en plus vers des marchés Européens et nous effectuons par conséquent leurs transports, aussi bien hors gabarits que normaux, dans presque tous les pays de la CEE.

CARS DU TRIEVES
S.A.R.L. Capital 210 000 F
38650 MONESTIER DE CLERMONT

Tél. 76.34.00.89
Fax 76.34.03.24

R.C. 323 389 254

Les Cars du Trièves entreprise de Transport de personnes

Effectifs : 2 personnes plein temps
2 personnes à mi temps

installé à Monestier de Clermont
Place de la gare

2 autocars 53 places Grand Tourisme Vidéo - Toilette

I autocar 30 places Inter Urbain

2 bus I6 - 27 places

Société créée en I98I, spécialisée au départ sur le ramassage Scolaire.

En I987 orientation vers l'occasionnel, Tourisme, Séjour France Etranger, clients agences de voyage, comité d'Entreprise, SNCF, Club 3e age, village de vacances.

Conseil et organisation d'excursion et de séjour pour Groupe France et Etranger.

Ramassage Scolaire entre Miribel Lanchatre et Monestier de Clermont secondaire et primaire.

Entre St Martin de Clelles et Monestier de Clermont secondaire primaire.

Entre Roissard et Monestier de Clermont secondaire et primaire.

Entre St Michel les Portes et Roissard et Monestier de Clermont maternelle.

Ligne hebdomadaire les Mercredis entre GRESSE EN VERCORS - ST GUILLAUME MIRIBEL LANCHATRE - ST BARTHELEMY - VIF - GRENOBLE Grande Place - Place Victor Hugo - Gare Routière (horaire Miribel I3h I5mn retour I9 h)

Ces services sont effectués sous contrat avec le Conseil général de l'Isère.

Chiffre d'affaires 50% Scolaire, ligne et extra-scolaire.

50% Tourisme et excursions.

M. NIER

S.N. GARAGE DES ALPES AGENCE PEUGEOT TALBOT, Société fondée en 1981

Vente de véhicules neufs et occasions.
Entretien et réparation automobile. Préparation de véhicules de compétition.
Dépannage 24 Heures sur 24.
Distribution de carburants et lubrifiants.
Vente d'accessoires automobiles.

EFFECTIF : 6 personnes.

ENTREPRISE Jean-Louis PUISSAT

créée en 1975

Cette entreprise compte, à ce jour, quatre salariés et le gérant.

Elle réalise les travaux de maçonnerie, les aménagements extérieurs : piscines, pavés, clôtures, bordures), les canalisations, les installations d'épuration.

Les devis sont gratuits ainsi que les conseils.

Alors n'hésitez pas à faire appel à nos services !

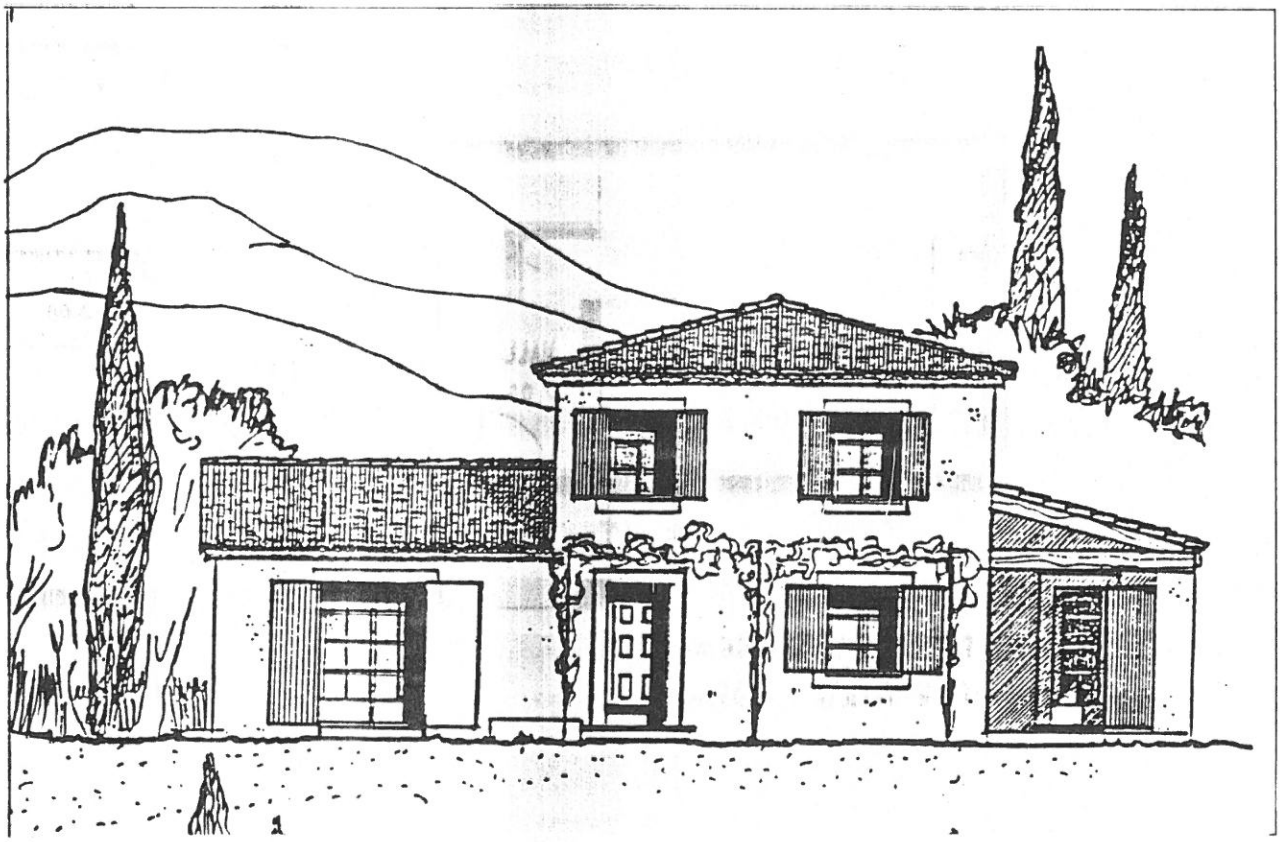

ETS JEAN LOUIS PUISSAT
MIRIBEL-LANCHATRE 38450
TEL:76.34.06.79
SARL 50000F. RM384241824

LA VIE DE L'ECOLE

Avant les vacances de NOEL, Jeudi 17 Décembre après-midi, nous, élèves de l'école du village sommes allés à GRENOBLE.

tout d'abord, nous avons pu découvrir et admirer les dessins de SAMIVEL "Poète du verbe et de l'image" exposés à la maison de STENDHAL.

Puis, en longeant l'Isère, nous nous sommes rendus au C.C.S.T. (Centre Culturel Scientifique et Technique) situé à la Casemate.

Grâce à l'exposition "Médecines pour oeuvres d'art", nous avons compris les difficultés rencontrées pour la conservation des oeuvres anciennes et l'importance des connaissances scientifiques pour leur restauration.

Le film de la fabrication du verre à vitrail a conclu agréablement cet après-midi culturel et récréatif.

LES ANCHATROUS

Après cet été trop court, nous sommes rentrés en vitesse de croisière dans l'hiver. Certains d'entre nous regagnant leurs logements en ville.

La dernière manche du concours de belote avec le club de "l'amitié" de Noyarey s'est déroulée à MIRIBEL le 8 Octobre. La remise des prix a eu lieu le 8 Novembre à Noyarey, c'est un tandem Noyarey/Miribel qui a remporté la palme.
Ce même jour le club de l'amitié fêtait ses 15 ans d'existence, le club des anchatrous était invité et representé par plusieurs d'entre nous.
Cette journée commençait par une messe, puis le kir de l'amitié fut offert aux invités. Un repas froid fut servi avant le spectacle "y-a-de-la-joie" présenté par le club du Grésivaudan de Tullins Fures, spectacle monté par des retraités.
Les anchatrous ont commencé la vente de leurs calendriers sur le village, quelques familles sont à voir, nous sommes heureux du bon accueil qui nous est réservé.
A l'occasion des fêtes de FIN D'ANNEE nous souhaitons à tous UN JOYEUX NOEL ET UNE BONNE SANTE POUR 1993.

LANCHATRE ANIMATIONS

Coucou déjà nous revoilà comme les hirondelles ou les cigognes (l'hiver sera rude !!!) Quoi de neuf depuis la dernière fois ?

- la reprise des activités bridge le JEUDI SOIR et relaxation le MERCREDI SOIR.
- la poursuite des séances le VENDREDI toutes les quatre semaines.
- le repas des personnes âgées, rebaptisé le repas des "toujours vingt ans" a eu lieu à la mi-octobre. Nous étions une trentaine dont deux nouvelles familles qui ont à cette occasion pu rencontrer le village.

comme d'habitude, ce repas marque la fin de la période estivale et précède la migration de certaines familles vers la chaleur de la ville.
A ce propos, rappelons qu'à Miribel, l'hiver sera rude et qu'il faudra s'occuper.
Nous vous proposons pour la fin de l'année :

* Samedi 28 NOVEMBRE
  à 16 H grand concours de tarot
  à 20 H potée anchatrouse

* Dimanche 13 DECEMBRE à 15 H
  fête de NOEL des enfants

* Vendredi 18 DECEMBRE à 20 H 30
  Cinéma "Christophe Colomb"

Avec les anchatrous ,nous nous ouvrons à l'Europe :
Christina BARTON propose de nous apprendre la langue de

LADY DI (l'anglais) le JEUDI A 14 H - début des cours
Jeudi 26 NOVEMBRE à la salle
.....Et la création d'un atelier theâtre pour
l'année 1993. On vous en reparlera.

LANCHATRE OMNISPORTS

Le Samedi 28 Novembre a eu lieu l'Assemblée Générale de "Lanchâtre Omnisports" en présence d'une vingtaine de personnes.

Le Président, après avoir fait le bilan de l'année écoulée (concours de belote, course de côte automobile, course pédestre et triathlon populaire) s'est félicité de la bonne santé de l'association.
Le bilan financier présenté par le trésorier a montré une gestion rigoureuse et laisse apparaitre un solde positif.
A l'issu de l'élection du nouveau bureau :

Président.....	PUISSAT Yves
Vice-président.....	ALGOUD Joëlle
Trésorier.....	EYRAUD Yves
Trésorier adjoint.....	GIRARD Dédé
Secrétaire.....	BONNEFOND Michel
Secrétaire adjoint.....	VALLIER Jean Luc

Le programme de l'année 1993 a été établi comme suit :

concours de belote .....LE 20 FEVRIER 93
course de côte automobile....LE 18 AVRIL 1993
course pédestre.....LE 4 SEPTEMBRE 1993
triathlon populaire.....LE 5 SEPTEMBRE 1993

LOISIRS JEUNES

* SKI

Le ski reprendra, si l'enneigement le permet, début JANVIER au col de l'Arzelier.
Réservé aux enfants à partir de 4 ans.

* VACANCES DE FEVRIER
Maison du Parc à Prélenfrey : ski de fond à la journée

* VACANCES DE PRINTEMPS

theâtre tous les aprés-midi avec P. SERGENT.

Pensez à renouveler vos cartes d'adhésion.
Pour les inscriptions aux différentes activités, s'adresser aux responsables de l'association.